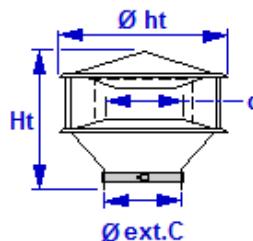


Fabricant : ETANCO (FRANCE)

Parc les Erables – Bât 1 – 66 route de Sartrouville – BP 49 – 78231 LE PECQ Cedex

Tél. 01 34 80 52 00 – Fax 01 30 71 01 89

Désignation : **AERO-STAT ALUMINIUM**



Gamme :

Modèle	d	Ø ext. C	Ø ht.	Ht
AERO-STAT 0	110	150	184	230
AERO-STAT 1	140	200	240	260
AERO-STAT 2	160	220	300	325
AERO-STAT 3	200	260	360	330

Principe de fonctionnement :

Sous l'action conjuguée du vent et des écarts thermiques, l'extracteur statique est le « moteur » permettant un meilleur tirage dans les conduits d'évacuation de gaz brûlés ou d'air vicié.

Il assure les fonctions suivantes :

- 100% anti-refoulement sur les conduits de fumée.
- Une meilleure combustion pour les appareils de chauffage et une économie de d'énergie.
- Une évacuation permanente de l'air vicié et de l'humidité dans les locaux.

Principaux avantages :

- Conformes aux normes et réglementations en vigueur.
- 100% anti-refouleur.
- Polyvalence d'utilisation.
- Peut équiper les sorties de VMC GAZ assurant le débit nominal quelque soit l'influence du vent.
- Dispositif de rattrapage de pente de toit (5 à 25 degrés).
- Montage possible sur type de toiture.
- Etanchéité assuré par le dispositif de feuille de plomb intégré.

Fonctionnement : permettre le fonctionnement en toute sécurité des appareils à combustion, raccordés ou non. Satisfaire les besoins d'hygiène et de confort des habitations. Assurer la conservation du bâti et éviter les condensations et les moisissures. Assurer la ventilation haute des installations d'assainissement.

Naturel ou laqué.

Application :

Sur conduits d'évacuation des fumées des appareils de chauffage à combustion FUEL, BOIS et CHARBON

Sur conduits de ventilation naturelle des locaux

Sur ventilation haute des installations d'assainissements individuels

Conformité à la réglementation :

Aero-stat est conforme aux normes et réglementations suivantes :

- Normes P50-413 – classe B
- Norme installation gaz (Norme P 45 204)
- Norme fumisterie (Norme P 51 201)
- Gaz de France ATG B 84
- Législation SPOTT chaudière gaz du 01/01/1996

DTU 64.1 – Norme expérimentale XP – P 16-603

Marquage :

- Sur conditionnement :

AERO-STAT + code + couleur

Contrôle - qualité :

Linéaire

Nota : Les renseignements contenus dans ce document sont donnés de bonne foi, uniquement dans un souci d'information générale. Ils reflètent l'état de nos connaissances au moment de leur rédaction. Les possibilités d'utilisation de nos produits étant nombreuses, et pouvant être hors de notre contrôle, notre responsabilité ne saurait en aucun cas être engagée en cas de mauvaise utilisation de nos produits. Les renseignements donnés ne peuvent être considérés que comme une suggestion d'utilisation sans tenir compte des brevets existants, ni des prescriptions légales ou réglementaires, nationales ou locales. L'acheteur est tenu de vérifier si la détention ou l'utilisation de nos produits est soumise sur son territoire à des règles particulières, notamment en matière publique, d'hygiène et de sécurité des travailleurs et des consommateurs. Il assume également seul les devoirs d'information et de conseil auprès de l'utilisateur final. Le non-respect éventuel de ces réglementations, prescriptions et devoirs ne peut en aucun cas engager notre responsabilité.